





# La formation santé sécurité et conditions de travail du CSE


2025

## Entreprise de moins de 50 salariés

### POUR QUI ? – DURÉE – PRIX 2025

 Représentants du personnel au CSE  
Entreprise de moins de 50 salariés  
*Aucun prérequis nécessaire*

 3 jours

 410 €/net/jour/personne  
*Tarif groupe, nous consulter*

### CALENDRIER 2025

17 au 19 mars 2025  
13 au 15 octobre 2025



Formation possible  
en visio

### OBJECTIFS

- Développer son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et sa capacité d'analyse des conditions de travail
- Initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

### JOUR 1 : LE CADRE LEGAL DU CSE

#### JOUR 1 MATIN

- Les missions générales du CSE dans les entités de moins de 50 salariés : réclamations individuelles et collectives
- Les différentes attributions du CSE avec un focus sur les attributions en matière de santé au travail

#### JOUR 1 APRES MIDI

- Le fonctionnement du CSE : moyens matériels, réunions, crédit d'heures, formations
- L'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes, l'alerte pour danger grave et imminent, l'alerte en matière sanitaire et environnementale

### JOURS 2 et 3 : SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

#### JOUR 2 MATIN

- L'organisation du travail, les conditions de travail et la santé au travail
- Le travail réel, le travail prescrit, l'activité, la tâche

#### JOUR 2 APRES MIDI

- Les notions de risques professionnels, de danger, de dommages et les facteurs de pénibilité
- Les principes de prévention et les obligations de l'employeur en cette matière

#### JOUR 3 MATIN

- L'évaluation des risques par les élus

#### JOUR 3 APRES MIDI

- La démarche du CSE : liens avec les salariés, le suivi des actions santé-travail et l'articulation avec les autres acteurs internes et externes de la santé au travail

## Notre pédagogie

Nous pratiquons une pédagogie interactive, qui combine l'acquisition de repères théoriques et des exercices pratiques.

Toutes nos formations sont à jour des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Un support de formation est remis aux stagiaires au cours de la session.

Au début de chaque module de la formation, nous procédons à un tour de table et au cours de la formation, nous évaluons l'acquisition des connaissances sous forme de quizz, QCM, cas pratique...

Nous recueillons vos appréciations au moyen d'une enquête de satisfaction au terme de la formation.

## Nos intervenants

Nos intervenants, plus de 70 formatrices et formateurs, sont formés et supervisés. Leur expertise est reconnue dans leur domaine d'intervention. Ils sont médecins du travail, ergonomes, psychologues, sociologues, juristes, économistes, experts-comptables, inspecteurs du travail ou encore journalistes.

Tous connaissent votre contexte d'intervention. En fonction de vos besoins ils interviennent à tour de rôle pour vous permettre de croiser leurs savoirs et d'exercer plus efficacement votre rôle d'élu au CSE.

Emergences est certifiée QUALIOP1 pour les actions de formation (AF) – Certificat N°QUA23100052



*Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40*

## Que doit faire le stagiaire ?

### 1 - Demande de départ en formation.

**Au moins 30 jours avant la date de départ en formation,**

envoyez à votre employeur, par courrier ou courriel,

*votre demande de départ en formation (ci-joint à télécharger)*

**Modèle départ en formation à télécharger**



### 2 - Bulletin d'inscription (ci-joint à télécharger)

Remplissez la partie haute du bulletin intitulée « **A renseigner par le stagiaire** » et transmettez-le à votre employeur.

**A noter :** *Cette formation est intégralement prise en charge financièrement par ce dernier.*

**Bulletin d'inscription à télécharger**



## Que doit faire le CSE ou l'employeur ?

Il doit remplir la partie « **A renseigner par le financeur** » du bulletin d'inscription, sans oublier de mettre le cachet de la société. Il doit ensuite l'adresser dans les plus brefs délais à Emergences :

**par mail (scan) à [inscription@emergences.fr](mailto:inscription@emergences.fr)**

**ou par courrier à Emergences -261 rue de Paris - 93100 MONTREUIL**

## La réponse d'Emergences

**A réception du bulletin d'inscription dûment complété,** nous vous adressons par courriel la confirmation de votre inscription. Une convocation, accompagnée des modalités pratiques vous sera adressée avant le début de la formation.

Nous adressons également au financeur une convention de formation.

## **Vous souhaitez réaliser la formation « sur mesure » pour un groupe, à une autre date, dans vos locaux... ?**

Nous pouvons vous transmettre un devis personnalisé pour une formation aux dates et lieu de votre choix. Cette formation sera organisée sur mesure en fonction de vos priorités et de vos attentes.

Pour ces formations spécifiques n'hésitez-pas à nous contacter :

**01 55 82 17 30 – [info@emergences.fr](mailto:info@emergences.fr)**



Siège : 261 rue de Paris  
93556 MONTREUIL cedex